



MODIFICATION N°3

MARCHE N°21-13 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CRECHE WILSON RUE DANTON / RUE VARLIN LOT 13 ESPACES EXTERIEURS ET LOCAUX ANNEXES

Entre les soussignés :

- **La Ville de Malakoff**, place du 11 novembre 1918-CS 80031-92245 Malakoff, représentée par sa Maire, Jacqueline Belhomme

et,

- **La société DCR**, 1 Avenue du Bois de l'Epine 91 080 COURCOURONNES, représentée par M. YILDIRIM Mathieu, Gérant

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le lot n°13 a été notifié à la société DCR, le 05 juillet 2022.

Une première modification a été notifié le 20 septembre 2022 à la société DCR ayant pour objet une plus-value de 17 463,94 € HT portant le marché à 161 669,94 € HT sans indications de délais de prolongation d'exécution des travaux.

Une deuxième modification a été notifié en avril 2023 et avait pour objet une plus-value de 4 010,12 € HT (régularisation de travaux réalisés entre novembre et décembre 2022 ordonnés par la maîtrise d'œuvre par une proposition d'avenant valant OS d'exécution pour l'entreprise) portant le marché à 165 680, 06 € HT et indiquait une prolongation des travaux jusqu'au 30 juin 2023 sans toutefois préciser la période d'application de cette prolongation de délais.

Or, compte tenu des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, des modifications de travaux et de planning concernant l'ensemble de l'opération à l'initiative du maître de l'ouvrage et non imputable au titulaire du lot 13, il s'est avéré nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux pour la période d'exécution allant du 8 novembre 2022 au 30 juin 2023.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MODIFICATION

La présente modification a pour objet de préciser la modification 2 relative au délai de prolongation des travaux du marché n°21-13 relatif aux travaux d'aménagement de la crèche Wilson Rue Danton / Rue Varlin - Lot n°13 espaces extérieurs et locaux annexes.

Le délai de prolongation des travaux jusqu'au 30 juin 2023 est applicable pour la période d'exécution allant du 08 novembre 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA MODIFICATION

Cette modification est sans incidence financière.

ARTICLE 3– GENERALITES

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification n°3, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Malakoff, le 14/12/2023

Le titulaire

La Maire de Malakoff,
Jacqueline Belhomme